



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DATE DE CONVOCATION :

24 septembre 2026

AFFICHEE LE :

24 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

**DATE D'AFFICHAGE DE LA
DELIBERATION :**

9 octobre 2026

L'an deux mil vingt six, le 2 octobre, à 15h00

Le Conseil d'Administration de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Présidente du CCAS.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Mickaël MARIE, Fanny ZUNDT-TAHON, Nicolas CHAMPION, Véronique CLIQUET, Maurice DESPLANCHES, Stéphane DUPONT, Joël PILLU, Thierry TAVERNEY

ABSENTS EXCUSES: Alexia ATCHIRIMI, Murielle DUVET

PROCURATIONS :

Madame Delphine LODS a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027
UNIS-CITE Normandie/ CCAS Mondeville**

DELIBERATION N° 2026-28

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Le CCAS assure diverses missions légales et facultatives. Parmi ses missions obligatoires figurent l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Le CCAS joue ainsi un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion, le maintien de l'autonomie, l'accès aux droits et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Par sa proximité et sa connaissance du territoire, il contribue à renforcer la cohésion sociale et à soutenir les publics les plus vulnérables.

Afin d'apporter un soutien lors d'actions d'animation auprès du public senior et de réaliser des visites de convivialité à domicile ou en établissement, le CCAS de Mondeville a eu recours à des volontaires en service civique dans le cadre de la convention de partenariat établie avec l'association UNIS-CITE. La convention arrivant à expiration au mois de juin 2026, le CCAS de Mondeville souhaite renouveler ce partenariat.

Ce partenariat avec l'association UNIS-CITE, dans le cadre de sa mission «Bien vieillir», permet l'intervention en binôme ou quator de jeunes volontaires. Les volontaires pourront être mobilisés sur plusieurs objectifs :

- Réalisation de visites de convivialité au domicile de personnes âgées identifiées;
- Développement du lien social et intergénérationnel, en accompagnant les seniors de l'individuel au collectif

Les interventions des volontaires sont proposées à titre gratuit, les volontaires étant gratifiés par UNIS-CITE. Conformément à l'article L. 120-1 du Code du Service National, ces

mobilisations sont complémentaires des activités confiées aux agents du CCAS et ne peuvent se substituer ni à un emploi ni à un stage. Ainsi, concernant les visites de convivialité, il s'agira d'apporter une dimension d'animation supplémentaire à celle des agents du CCAS.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention ci-joint en annexe qui a pour objet de définir et préciser les objectifs ainsi que les conditions de partenariat. La convention entre en vigueur à partir du 19 octobre 2026 jusqu'au 18 juin 2027.

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-4 et suivants

VU les articles L2131-1 et L 2131-2 du code des collectivités territoriales

Vu le Code du Service National et notamment ses articles L. 120-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'Unis-Cité Normandie est engagée dans des actions de solidarités en faveurs des publics fragilisés et isolés

CONSIDERANT que dans le cadre de ses missions de secours, le CCAS de Mondeville lutte contre l'exclusion et l'isolement

CONSIDERANT qu'Unis-Cité Normandie propose au CCAS de Mondeville une convention de partenariat dans le cadre de leur programme Solidarité Séniors

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration :

APPROUVE la convention de partenariat joint à la note de synthèse

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	9	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

LA PRESIDENTE DU CCAS

Hélène BURGAT

